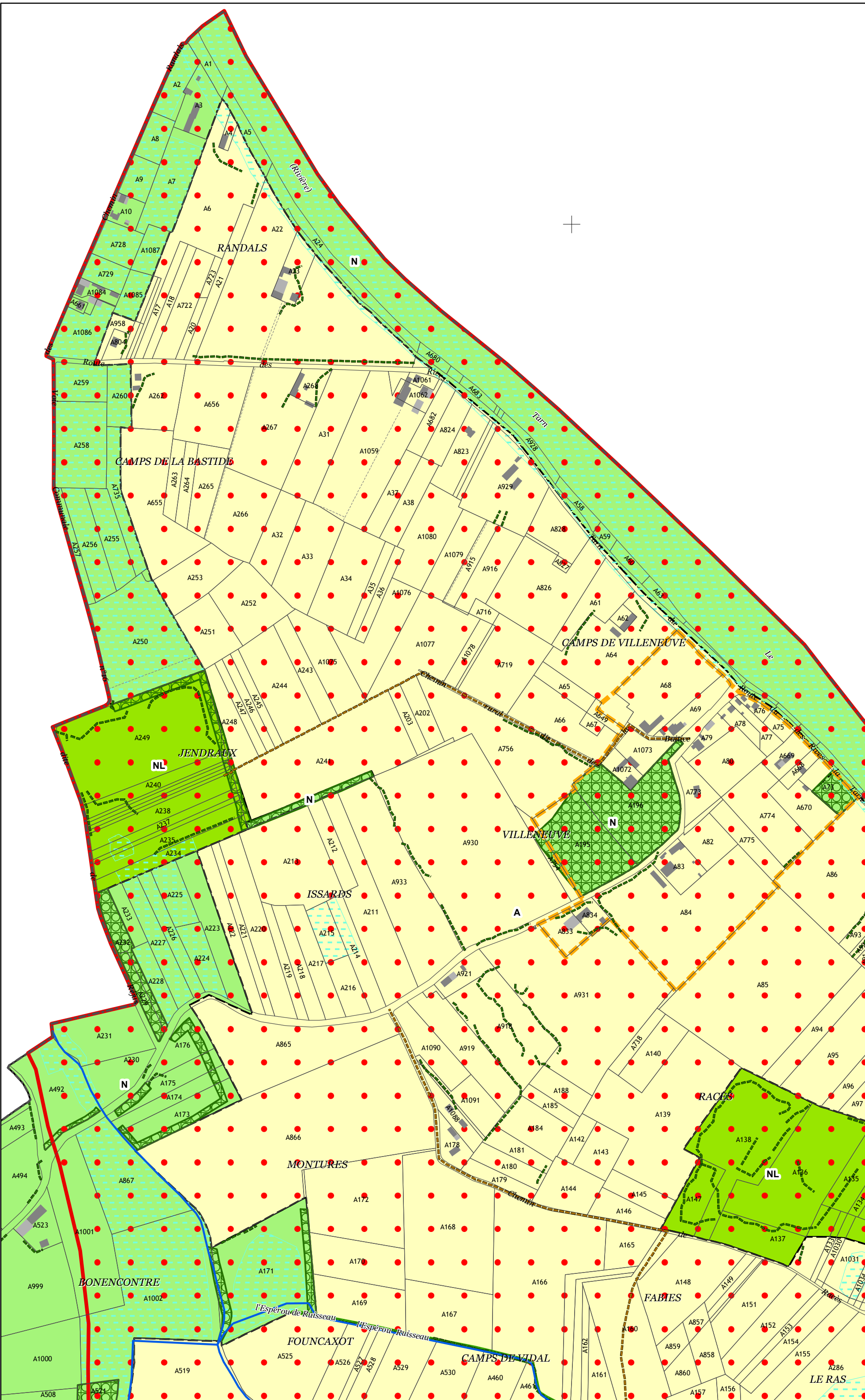
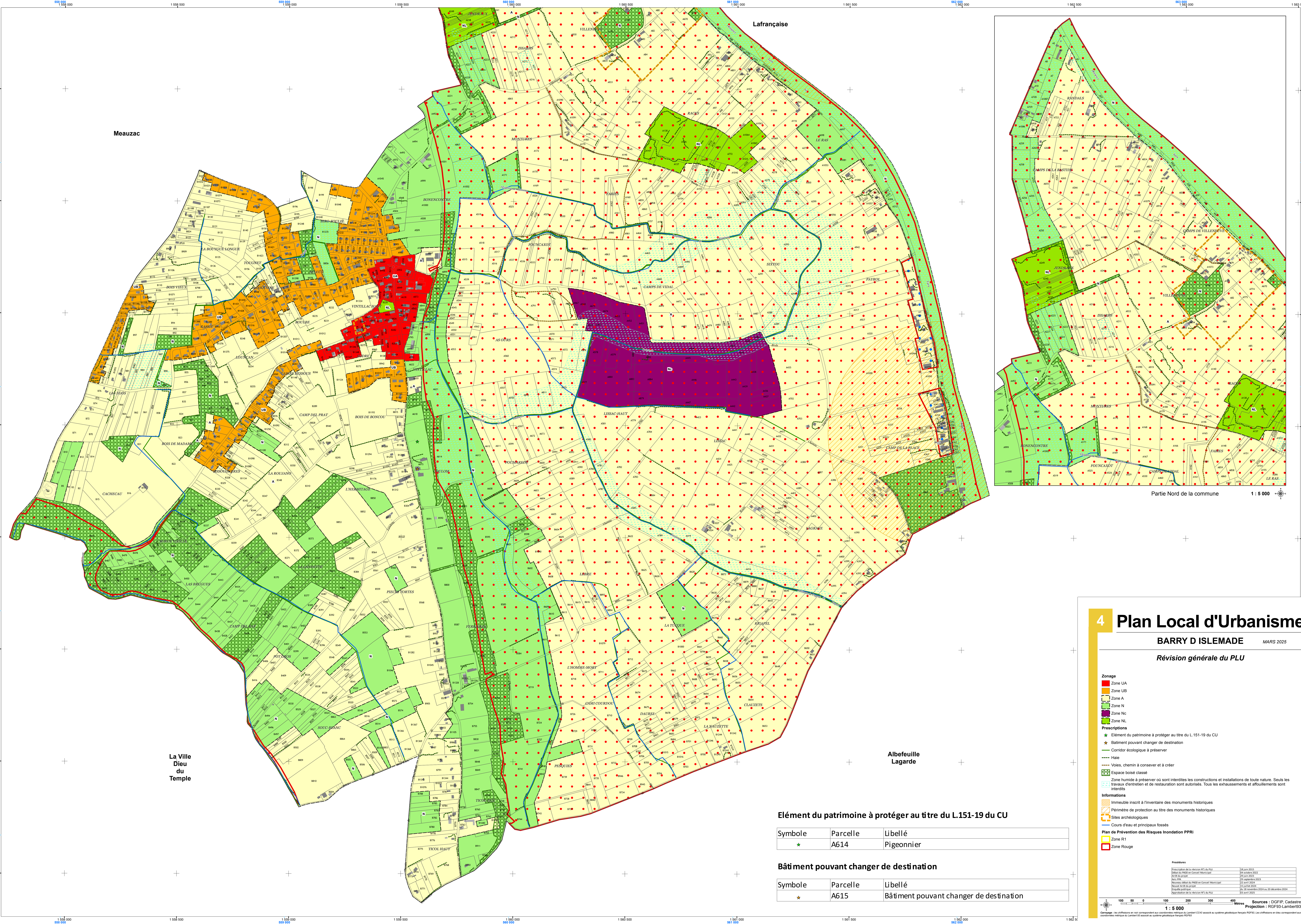




4 Plan Local d'Urbanisme

BARRY D ISLEMADE

MARS 2025

Révision générale du PLU

- Zonage**
 - Zone UA
 - Zone UB
 - Zone A
 - Zone N
 - Zone Nc
 - Zone NL
- Prescriptions**
 - ★ Elément du patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU
 - ★ Bâtiment pouvant changer de destination
 - Corridor écologique à préserver
 - Haie
 - Voies, chemin à conserver et à créer
 - Espace boisé classé
 - Zone humide à préserver ou sont interdites les constructions et installations de toute nature. Seuls les travaux d'entretien et de restauration sont autorisés. Tous les exhaussements et affouillements sont interdits
- Informations**
 - Immeuble inscrit à l'inventaire des monuments historiques
 - Périmètre de protection au titre des monuments historiques
 - Sites archéologiques
 - Cours d'eau et principaux fossés
- Plan de Prévention des Risques Inondation PPRI**
 - Zone R1
 - Zone Rouge

Elément du patrimoine à protéger au titre du L.151-19 du CU

Symbole	Parcelle	Libellé
★	A614	Pigeonnier

Bâtiment pouvant changer de destination

Symbole	Parcelle	Libellé
★	A615	Bâtiment pouvant changer de destination

Procédure

Projet de loi de révision N°1 du PLU	04 juin 2024
Projet de loi de révision N°2 du PLU	04 octobre 2024
Projet de loi de révision N°3 du PLU	29 juin 2024
Projet de loi de révision N°4 du PLU	29 septembre 2024
Projet de loi de révision N°5 du PLU	29 août 2024
Projet de loi de révision N°6 du PLU	15 juillet 2024
Projet de loi de révision N°7 du PLU	15 novembre 2024
Projet de loi de révision N°8 du PLU	30 avril 2025

Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93
1 : 5 000
100 50 0 100 200 300 400 Mètres
Copyright : les infrastructures en noir correspondent aux données vectorielles du Languedoc Rousillon CCAD associées au système géométrique Tempus RGF93. Les infrastructures en bleu correspondent aux données vectorielles du Languedoc Rousillon CCAD associées au système géométrique Tempus RGF93.